

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 11 avril 2022

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2021-2022.731

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 19 janvier dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

- « Le 2 juin dernier, le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux annonçait un montant de 10 M\$ afin d'améliorer le soutien clinique des familles d'accueil.

Ce montant permet d'augmenter le nombre de postes d'affecté au soutien clinique des familles d'accueil, de bonifier la qualité des services rendus aux jeunes hébergés et d'améliorer l'attraction et la rétention des familles d'accueil.

En vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, je désire recevoir le ou les documents suivants :

- La ventilation du montant de 10 M\$ pour les trois actions citées ci-haut ;
 - Le nombre de postes créés et les coûts rattachés à la création de ces postes ;
 - Les noms des centres d'hébergement qui ont bénéficié de ce montant et la ventilation des coûts ;
- ... 2
- De quelle manière le montant pour améliorer l'attraction et la rétention des familles d'accueil est-il déterminé ? Ainsi que la ventilation des coûts. » (*sic*).

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original singé par

Daniel Desharnais

p. j. 2

N/Réf. : 21-CR-00055-35